



LE HERISSON CRAVENTAIS



LE JOURNAL DE L'A.P.A.C.

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :

Art. 1^{er}. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (... la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...): **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)



«N°14»
«JUIN 2000»



EDITO

Bientôt l'été ! On aimerait s'occuper de son jardin et ...crac ! il faut s'occuper de l'emprunt.

Quel que soit notre désir d'apaiser les choses, on ne peut laisser passer les « explications » confuses de la Mairie concernant cet emprunt. Ni laisser passer cette information : *la Mairie a programmé en tout 2.9 millions de francs d'investissement !*

C'est trop pour une petite commune comme Cravent. Si la cagnotte ne permet pas de financer tous les projets, et bien concentrons nous sur l'école et dépensons moins !

La municipalité nous met dans les dettes et pèse sur l'avenir des jeunes générations à une époque où on ne peut plus se le permettre.

Vous trouverez donc dans ce numéro le deuxième épisode de notre précédent article « **Oui à l'école, Non à l'emprunt** ».

Ne pourrait-on en discuter de vive voix, collectivement, dans une réunion publique ? Le sujet est important et intéresse tout le monde.

Pour finir, une petite note d'optimisme : la **fête de l'APAC** du **13 Mai** a été une joyeuse réussite. La plupart des membres de l'APAC était là, bien sûr, mais nous avons eu aussi des visites très appréciées.

Le clou de la fête a été l'exposition de photo « Cravent hier et aujourd'hui ». Ces photo, c'est l'histoire de notre village ; l'APAC en a tiré un album dont elle a communiqué l'exemplaire n°1 à la Commune.

Si cet album vous intéresse, renseignements au 01 34 76 16 14 (Arlette Porée).
Merci à tous les organisateurs pour cette sympathique soirée.



A propos...

Avez vous bien cherché dans votre grenier ?

Il doit bien rester quelques photo ignorées qui pourraient compléter la collection commencée pour notre fête.

Il n'est pas trop tard pour continuer les recherches... On compte sur vous



Article L-2141-1, Code général des collectivités territoriales

« Le droit des habitants de la commune a être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale »

RECTIFICATIF

Mais oui, l'erreur est humaine.

Où donc le Hérisson avait-il la tête ?

Il est bien évident qu'un emprunt de 900 000 francs à 6% coûtera en intérêts l'an prochain, non pas 50 000 mais ... à peu près 54 000 F.

Ce qui ne fait pas plus de 10% mais ... près de 30% de notre taxe d'habitation.

Et d'après la Gazette, c'est cet emprunt qui va permettre « une réduction d'impôts à court terme ». Ça c'est fort !



BUDGET : Oui à l'école, Non à l'emprunt.

(épisode 2)

On nous avait dit que le coût d'une classe supplémentaire à l'école et de la modernisation des sanitaires était de l'ordre de 1 million de francs (ce qui n'est déjà pas mince). Alors il nous semblait qu'avec 1.4 millions de francs en réserve et 366 000 francs de subvention espérée, on devait pouvoir s'en sortir et faire encore quelques petits travaux indispensables.

Mais nous n'avions rien compris.

Il paraît que, puisqu'on a voté un budget d'investissement de 2.9 millions, il faut absolument le dépenser.

Certes, il y a quelques dépenses inévitables (comme par exemple le remboursement de nos précédents emprunts). Mais est-il vraiment nécessaire, par exemple, d'acheter à nouveau des terrains comme prévu dans ce budget ? Lesquels ?

Non, tout ceci n'est pas sérieux.

Et nous pensons, à l'APAC, que c'est même un peu lâche parce que s'engager pour 20 ans, c'est « refiler » à nos enfants des dépenses que nous n'avons pas le courage d'assumer, sans savoir s'ils auront à cette époque les moyens de rembourser et de faire face aux échéances.

On nous dit que c'est justice.
Drôle de justice que cette justice là !

Alors, après mûre réflexion, nous persistons :

NON à un emprunt inutile pour l'instant.



Le hérisson, cuirassé contre (presque) tous les dangers



Cette créature épineuse est apparue il y a au moins 15 millions d'années !

Un groupe de mammifères remarquablement bien adapté à son milieu, qui est parvenu à se protéger depuis ces temps reculés de toutes les bêtes féroces.

Celui qui nous est le plus familier, le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ne paie pourtant pas de mine. Il mesure tout au plus 30 cm de long. Court sur pattes, timide et silencieux, il ne griffe ni ne mord, se nourrissant humblement d'insectes auxquels il ajoute parfois grenouilles et petits rongeurs. Son taux de natalité (3 à 7 petits par portée, une à deux portées par an) est loin de concurrencer celui des lapins. Pourtant il est présent partout en France et plus loin encore jusqu'à la Pologne et la Slovénie. Avec pour seule arme et seul bouclier son manteau de piquants.

Etonnant pelage qui commence à pousser dru dans les heures suivant la naissance !

« Pousser », le mot est bien choisi : les piquants sont des poils ! Ceux des bébés, qui naissent de mai à septembre, sont encore mous et blanchâtres. Ce sont des piquants de jeunesse, des « piquants de lait » ; au bout de trois à quatre semaines ils tomberont et seront remplacés par un manteau de « grand », marron et rigide. C'est à peu près à ce moment là que leur mère, qui s'occupe seule de ses rejetons, cessera de les allaiter.

Une vraie merveille de la Nature ces piquants ! Leur extrémité supérieure, effilée et pointue, décourage les attaquants – y compris la vipère dont les crochets n'atteignent que rarement la peau.

D'après Catherine Vincent.

Les piquants du hérisson peuvent se plier comme un ressort ; une flexibilité bien utile lorsque l'animal reçoit un coup ou lorsqu'il se laisse tomber des toits ou des murets qu'il se plaît fréquemment, pour des raisons connues de lui seul, à escalader !

Atout supplémentaire, la peau de l'animal est équipée de muscles épais et circulaires qui forment à l'occasion une véritable cape. Et l'occasion est fréquente : à la moindre inquiétude voilà qu'il se hérissé. Dans un premier temps il se contente de baisser la tête et de ramener, grâce à deux de ses muscles, ses piquants sur son front. Que la menace se précise et il recouvre de la même façon sa partie postérieure puis se met en boule grâce à un gros muscle qui enserre tout son corps comme un sac. Il peut ainsi rester roulé sur lui-même des heures durant. Aussi avenant qu'un rouleau de fils barbelés, et sans ressentir la moindre fatigue ...

Un lourd tribut à la route

Hiver comme été, de nuit comme de jour, le petit mammifère porte donc sa forteresse d'épines. Celle-ci l'a protégé de tout pendant des millions d'années. Mais ces épines restent impuissantes contre un danger nouveau : les voitures, qui chaque année écrasent des milliers de hérissons.

Dès que surgit un véhicule, l'instinct lui dicte en effet de s'immobiliser et de se mettre en boule... Pourrait-il comprendre que la fuite en la matière constituerait la seule défense efficace ? Autant espérer l'impossible. ou, comme dit le dicton, tenter de rendre lisse un hérisson.